

35. Avis de motion pour modifier le règlement de zonage pour restreindre la superficie maximale de l'ensemble des bâtiments secondaires
 36. Avis de motion règlement d'emprunt refinancement de 188 700\$
 37. Formation du Directeur général des élections le 22 et 23 avril 2009
 38. Formation ACCIsst Atelier de l'employeur le 27 avril 2009-04-02
 39. Formation Gestion des eaux usées le 20 Mai Inspecteur en Bâtiment
 40. Inauguration Bibliothèque le 17 Octobre 2009
 41. Journée porte ouverte visites des installation mises aux normes ,casernes, chalet
 42. Fabrique Saint-Rémi Lac-aux-Sables demande de commaditaire
 43. Remboursement de la marge de crédit Programme de mises aux normes
 44. Programme du Fonds pour l'accessibilité-Hotel de ville
 45. Appel de candidature Directeur des travaux publics et journaliers
- Période de question – Parole à l'assemblée
46. Varia
 - 46.1 Lac Croche et St-Laurent
- ADOPTÉE
47. Levée de l'assemblée

Province de Québec

*Municipalité de la Paroisse
de Lac-aux-Sables*

Séance ordinaire de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce sixième jour d'avril deux mil neuf (6 avril 2009) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Marius St-Amant, maire
Suzanne Béland, conseillère
Jacques Champagne, conseiller
Marielle Denis, conseillère
Yvon Bourassa, conseiller
Jean-Pierre Delisle, conseiller.
Réal Marcotte, conseiller.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Marius St-Amant, maire. Monsieur Michel Désaulniers, directeur général & secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

2009-04-089 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2009 en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la session régulière du 3 mars 2009 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

2009-04-090 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le procès-verbal de la session régulière du 3 mars 2009 soit et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

3. Dépôt des rapports

3.1 LVM TECHNISOL Étude géotechnique

2009-04-091 Il est proposé par Suzanne Béland, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse adopte le rapport de la Firme LVM Technisol sur l'étude géotechnique du système de traitement des eaux usées

ADOPTÉE

3.2 Biolab : Certificat d'analyses officiel

- 2009-04-092** Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le certificat d'analyses officiel de Biolab pour le puits de surface à Hervey-Jonction mentionnant que l'eau de la salle communautaire n'est pas potable, et que soit ajouter de l'eau en bouteille au réfrigérateur.

ADOPTÉE

3.3 SAMBBA Rapport d'étapes

- 2009-04-093** Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le rapport d'étapes de Sambba et que soit demander une copie des différents rapports mentionnés

ADOPTÉE

3.4 Comité consultatif en environnement Nomination

- 2009-04-094** Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables nomme Monsieur Pierre Lacoursière membre du comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE

3.5 Dépôt des déclarations d'intérêts des membres du conseil

- 2009-04-095** Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le dépôt des déclarations d'intérêts des élus.

ADOPTÉE

3.6 Dépôt du projet de plan d'urbanisme révisé Municipalité de Saint – Adelphe

- 2009-04-096** Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le dépôt du projet de plan de d'urbanisme révisé de la municipalité de Saint-Adelphe.

ADOPTÉE

4. Correspondance

4.1 Subvention pour l'amélioration du réseau routier

Considérant la subvention de 50,000\$ obtenue du programme – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal notamment de la rue et du fossé Cloutier, la recharge du Chemin Tawachiche, le remplacement du ponceau chemin Ste-marie et du fossé du 2^e rang Price

Considérant que ces sommes n'avaient pas été budgétisées en 2008

Considérant les nombreux besoins sur les chemins municipaux

2009-04-097 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil municipal réserve ces fonds pour des investissements futurs dans le réseau routier.

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 06-04-2009 préparé par monsieur Michel Désaulniers, Directeur général & Secrétaire-trésorier faisant état de la correspondance du mois ;

2009-04-098 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil municipal accepte le dépôt du Bordereau de correspondance numéro 06-04-2009.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 50

Fin : 20 h 05

5. Rapport des comités –

5.1 Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel

5.2 Comité consultatif en environnement– Dépôt de recommandation

2009-04-099 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le dépôt du rapport du comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE

6. Trésorerie

Dépôt des états financiers provisoires au 31 décembre

2009-04-100 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le dépôt des états financiers provisoires pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

7. Adoption des comptes fournisseurs

2009-04-101 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements automatiques au 31 mars 2009 au montant de 87 786.93 \$ soient approuvés et payés.

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mars 2009.

Michel Désaulniers,
Directeur général & Secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

8. Engagement de crédits – Avril 2009

2009-04-102 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers, que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Pose de la céramique au chalet des loisirs	1 439\$
Matériel	790\$
Balayage des rues	4 000\$
Matériel ménage annuel Usine de chlorination	125\$
Entretien des fournaies	1 346\$
Adhésion culture Mauricie	50.00\$
Total	7 750 \$

ADOPTÉE

9. Horaire d'été – Employés du bureau municipal

ATTENDU la proposition déposée par les employés de bureau à l'effet d'adopter un horaire d'été afin de fermer le bureau le vendredi après-midi pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre;

ATTENDU que des membres du conseil désirent maintenir l'ouverture du bureau en après-midi le vendredi;

ATTENDU le nouvel horaire amendé soumis par le Directeur général & Secrétaire-trésorier et que ce dernier fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

2009-04-103 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte de consentir un horaire d'été aux employés de bureau de la municipalité pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2009 selon le tableau soumis et que le Directeur général & Secrétaire-trésorier aura à gérer l'horaire de manière à maintenir l'accessibilité du public au bureau municipal le vendredi après-midi.

ADOPTÉE

10. Étude sur la structure organisationnelle

CONSIDÉRANT : les offres de services présentés

Urbanex aux coûts de 4 886 \$ plus taxes.
Cogit au coût de 6 765.31 taxes incluses.

2009-04-104 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables refuse les offres.

ADOPTÉE

11. MMO – Renouvellement d'assurances

2009-04-105 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte le renouvellement d'assurances proposé par la Mutuelle des Municipalités du Québec au montant de 23 409 \$ pour l'année 2009-2010.

ADOPTÉE

12. Mandat Éco-Centre

Considérant les offres de service suivantes pour la conception de plate-forme de récupération :

Dessau :	12 500\$ plus taxes
Pluritec	9 800\$ plus taxes

2009-04-106 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables n'accepte ni la plus basse ni la plus haute de ces offres.

ADOPTÉE

13. Demande de Lumière de rue, rue des Pins

CONSIDÉRANT la demande de M Roger Roy d'installer une lumière de rue au bout de la rue des Pins.

2009-04-107 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise l'installation d'une lumière de rue au bout de la rue des Pins.

ADOPTÉE

14. Demande de désignation de rue

CONSIDÉRANT la demande de M. Steeve Falardeau

CONSIDÉRANT que le conseil ne voit pas d'Objection à cette demande

2009-04-108 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de M Steve Falardeau de nommer le chemin sur le lot 3 et du lot 4, longeant le petit lac à la Roche, la rue Pascal Falardeau.

ADOPTÉE

15. Adhésion 2009 – Programme PAIR

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables a adhéré au Programme d'assistance individuelle aux personnes retraitées (PAIR) Saint-Tite en 2005 par sa résolution 2005-04-099 ;

ATTENDU QUE ce service est offert gratuitement aux utilisateurs et que la municipalité est déjà organisée pour l'offrir ;

2009-04-109 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adhère au Programme d'Assistance Individuelle aux personnes Retraitées (PAIR) Saint-Tite pour l'année 2009-2010, accepte de verser la contribution de 300 \$, autorise le maire et la Directeur général & Secrétaire-trésorier à signer le protocole pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

16. Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Considérant que le gouvernement a adopté le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la Gazette officielle du Québec et qu'aux termes de ce règlement, une redevance est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le règlement;

Considérant que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au programme de subventions;

Considérant qu'en vertu de l'Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles conclue entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le Ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités admissibles 85 % des redevances perçues annuellement en application de ce règlement;

Considérant qu'en vertu du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles adopté par le gouvernement (décret 341-2006) et conformément à l'entente, la municipalité admissible et inscrite au programme a la garantie de recevoir en subvention,

jusqu'en 2010, au moins le montant qu'elle aura payé en redevances pour l'élimination de ses matières résiduelles résidentielles;

Considérant que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR);

Considérant que la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC de Mékinac en vigueur depuis le ;

Considérant que la municipalité a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Mékinac ;

Considérant que, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée.

Pour ces motifs,

2009-04-110

Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Suzanne Béland et résolu ce qui suit, à savoir que la municipalité admissible :

- demande d'être inscrite au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- s'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du règlement, du programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles;
- autorise le (titre de la personne) ou le (titre de la personne), en son absence, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du programme.

ADOPTÉE

17. Demande d'aide financière pour les analyses d'eau 2009 du lac Veillette

CONSIDÉRANT que le Lac Veillette est inscrit sur la liste des participants au réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature québécois.

2009-04-111

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte de défrayer trois analyses d'eau pour une somme de 330\$

ADOPTÉE

18. Congrès annuel de ACSIQ- Directeur Incendie

2009-04-112 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise le directeur incendie à assister au congrès de l'ACSIQ du 6 au 9 juin 2009 et que la municipalité assume les frais d'inscriptions de 338.63\$ plus les frais de transport et d'hébergement.

ADOPTÉE

19. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

20. Appui à la demande à la CPTAO – Ferme Scheidegger et Frère (25-03-2009)

- ATTENDU QUE** le lot visé par la présente demande a déjà fait l'objet d'une décision de la part de la Commission au dossier 35010-323387 ;
- ATTENDU QUE** le secteur visé sur le 45-p l'objet de la présente demande est cultivé par le demandeur;
- ATTENDU QUE** la situation géographique se porte bien à l'utilisation que souhaite en faire le propriétaire ;
- ATTENDU QU'** il y a des espaces disponibles en zone blanches pour des terrains résidentiels;
- ATTENDU QUE** la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté ;
- ATTENDU QUE** la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande, il n'y aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole du territoire ;
- ATTENDU QUE** la présente demande n'aura pas un impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région outre que pour le terrain qui sera réservé à la nouvelle résidence ;
- ATTENDU QUE** la présente demande ne diminuera pas la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;
- ATTENDU QU'** il s'agit de la relocalisation de la résidence d'un exploitant agricole dont la principale activité est l'agriculture;
- ATTENDU QU'** un bâtiment d'élevage pourrait être construit sur le lot visé par la demande dans un respect des normes établies en vertu des distances séparatrices supérieures aux normes contrairement au site où est localisé la résidence actuelle du demandeur (proximité du périmètre urbain et immeuble protégé) ;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

2009-04-113 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité que ce conseil approuve et appuie la demande d'autorisation datée du 6 avril 2009 déposée par Fritz Scheidegger auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

21. Mai, mois de l'arbre et des forêts- Nomination d'un responsable

2009-04-114

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables proclame le mois de mai, « **Mois de l'arbre et des forêts** » et nomme Marius St-Amant comme responsable pour la distribution des plants et pour prendre possession de ces derniers, à la pépinière de Grandes-Piles, le 20 et 21 mai 2009. La municipalité défrayera les frais de déplacement.

ADOPTÉE

22. Appui – Sentier National et parc Mékinac de la rivière Batiscan

CONSIDÉRANT que les Municipalités de St-Adelphe, St-Thècle, Lac-aux-Sables, St-Tite, Grandes-Piles et Notre Dame de Montauban veulent faire faire une étude et plan action pour le Sentier National ainsi que le parc Mékinac de la Rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT que ces projets sont à caractère régionale;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités concernées profiteront des avantages touristiques par ces projets

CONSIDÉRANT que ces projets seront un excellent levier économique pour notre région;

2009-04-115 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Suzanne Béland, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables mandate la municipalité de Notre Dame de Montauban pour faire la demande d'aide financière afin de réaliser l'étude et le plan d'action pour la réalisation du sentier National ainsi que le Parc Mékinac de la Rivière Batiscan.

QUE la Municipalité de Lac-aux-Sables mandate M. Yvon Bourassa pour faire partie du comité de suivi de ce projet;

QUE la Municipalité de Lac-aux-Sables s'engage à partager le coût de 10% que devront assumer les municipalités pour la réalisation de l'étude et du plan d'action.

QUE le 10% des coûts soient partagé en part égale entre les municipalités concernées; appuie les démarches de la Coopérative de solidarité et de développement local de Montauban pour l'embauche d'une personne ressource spécialisée en tourisme pour actualiser le plan directeur de l'aménagement récréotouristique de la Rivière Batiscan préparé par la MRC de Mékinac en 1985 en tenant compte du plan de développement de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

ADOPTÉE

23. Appui au maintien de l'école St-Adelphe

Demande à la Commission scolaire de l'Énergie de ne pas transférer les élèves de la maternelle pour la prochaine année scolaire 2009-2010

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a demandé à la Commission scolaire de l'Énergie, par le biais de sa résolution municipale no 2008-07-153 adoptée en juillet 2008, de procéder à la formation d'un comité sur la réorganisation scolaire dans Mékinac et qu'un représentant du conseil municipal puisse siéger au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de l'Énergie de réorganiser des groupes de maternelle pour la prochaine année scolaire et par le fait même, de transférer sur plusieurs kilomètres des élèves de 5 ans vers une autre école située sur le territoire de Mékinac;

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre de dernière minute tenue le 18 février 2009 à la M.R.C. de Mékinac, des représentants de la Commission scolaire de l'Énergie soit monsieur Claude Leclerc directeur général, madame Danielle Bolduc présidente et commissaire de St-Adelphe, monsieur Martin Lafrenière madame Johanne Harvey et madame Nicole Thiffeault-Marchand, commissaires, rencontraient les maires de ladite M.R.C. pour leur faire part des problèmes financiers vécus par ladite commission scolaire, soit un déficit de plus de 2,7 millions et l'une des solutions envisagées pour pallier le manque de financement serait de couper dans le nombre de groupes de maternelles sur le territoire, afin de les regrouper dans une même école;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de Mékinac se situe parmi les dix M.R.C. du Québec les plus pauvres et les plus défavorisées et qu'il serait néfaste d'affaiblir davantage ses municipalités rurales par cette mesure de transfert des groupes de maternelle;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe est d'avis que la Commission scolaire de l'Énergie ne doit pas solutionner ses problèmes financiers sur le dos des enfants de la maternelle;

CONSIDÉRANT que cette mesure de transfert irait à l'encontre des politiques exigées par le Gouvernement du Québec et adoptées par la Municipalité de St-Adelphe, c'est-à-dire la Politique familiale, la Politique de développement social, le Plan de développement collectif de la M.R.C., le Plan de développement local, ainsi que toutes les autres politiques et mesures mises en place afin d'inciter de nouvelles familles à s'établir en milieu rural et par conséquent, favoriser le développement social, économique et domiciliaire d'une municipalité,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a établi depuis plusieurs années des partenariats, des ententes et des investissements avec l'école Primadel de St-Adelphe pour favoriser l'implication municipale et scolaire comme le Centre d'accès communautaire Internet (C.A.C.I. laboratoire informatique équipé avec 26 postes), le parc-école, la patinoire, les équipements sportifs du parc municipal, l'utilisation gratuite de la salle municipale pour des cours donnés aux élèves et surtout l'implication bénévole de nombreux parents (O.P.P.) pour offrir à nos enfants des activités de qualité, tant à l'école qu'à l'extérieur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables

2009-04-116 **EN CONSÉQUENCE** : Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables appuie la résolution de la municipalité de St-Adelphe.

ADOPTÉE

24. Réorganisation Scolaire – École le Sablon d'or

CONSIDÉRANT la rencontre entre le conseil de la MRC de Mékinac et les représentants de la Commission scolaire de l'énergie le 18 Février dernier;

CONSIDÉRANT les ratios élèves/enseignants, adoptés par la Commission Scolaire de l'Énergie, particulièrement pour nos jeunes enfants fréquentant la maternelle du territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac, avec tous les partenaires du milieu, a adopté une politique de développement social et s'apprête à élaborer une politique familial;

CONSIDÉRANT que les municipalités rurales ont nécessairement besoin de conserver des établissements scolaires sur leur territoire, particulièrement pour maintenir et attirer des familles, et que ces établissements doivent obligatoirement avoir des classes de maternelle;

CONSIDÉRANT que la Commission Scolaire demande le support des municipalités pour le maintien des écoles du village;

CONSIDÉRANT que les liens d'implication des municipalités avec la Commission scolaire afin d'élaborer des solutions au maintien des écoles du village ne sont pas palpables;

CONSIDÉRANT que la Commission Scolaire a annoncé une consultation publique pour le 8 avril 2009, sur un projet de réorganisation scolaire des écoles primaires du secteur Mékinac, particulièrement au niveau des maternelles;

2009-04-117 **EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande de sursoir à l'option de maintenir seulement deux écoles avec des pré-maternelles, maternelles et primaires pour les dix municipalités de la MRC de Mékinac;

Et surtout que la Commission Scolaire s'allie avec les Municipalités de Mékinac pour élaborer des solutions à long terme stimulant le plein développement de nos milieux ruraux, et ainsi éviter la fermeture de <<la dernière école du village>> et mettre un frein au décrochage scolaire en résultant

ADOPTÉE

25. Commission Municipale - Club de l'Age d'Or - Consultation

CONSIDÉRANT que le club de l'âge d'or a fait une demande auprès de commission municipale

CONSIDÉRANT que le club de l'âge d'or est une organisme à but non lucratif

2009-04-118 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables appui la demande du Club de l'Age d'Or auprès de la Commission Municipale.

ADOPTÉE

26. Bibliothèque Municipale – Convention de service avec CPU service Inc.

2009-04-119 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la convention de service de la compagnie CPU service Inc au coût de 215\$ et autorise le directeur général & secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'entente présentée.

ADOPTÉE

27. Approbation d'un projet de lotissement Rivière Tawachiche

CONSIDÉRANT la demande de M. Yvan l'heureux de lotir 23 terrains en bordure de la rivière Tawachiche

CONSIDÉRANT l'article 19 du règlement sur le lotissement

2009-04-120 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Suzanne Béland, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de lotissement de M. Yvan L'heureux

ADOPTÉE

28. Demande des services d'égouts et d'aqueduc –Terrain industriel

CONSIDÉRANT la demande de M. Steeve Simard

CONSIDÉRANT les nouveaux programmes de subvention pour des projets d'immobilisations

2009-04-121 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise le directeur général à déposer une demande auprès des autorités concernées pour l'obtention de ce projet.

ADOPTÉE

29. Demande de commandite Mme Micheline Magnan

CONSIDÉRANT que cette demande avait déjà été autorisée, mais que le demandeur n'avait pas eu cet argent faute d'une adresse adéquate

2009-04-122 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables réitère leur contribution financière dans ce projet.

ADOPTÉE

30. Programme de récupération des ampoules fluocompactes et les piles

ATTENDU que la Fédération Québécoise des municipalités a mis en place un programme de récupération des ampoules fluocompactes;

ATTENDU que nous pouvons adhérer sans frais à ce programme grâce à une aide financière de la part d'Hydro-Québec

2009-04-123

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adhère aux programmes de récupérations des ampoules fluocompactes et des piles pour l'année 2009, que le directeur général et secrétaire trésorier soit et il est autorisé à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

31. Demande de dérogation mineure # 2009-0011 Steve Barbier et Mouna Lallali

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2009-0011 soumise par Steve Bardier et Mouna Lallali et concernant le 416, chemin Sainte-Marie afin d'augmenter la hauteur permise pour un bâtiment secondaire par rapport à celle du bâtiment principal (1.02m), article 50 du règlement de zonage 90-199.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2009-04-124

Après délibération du conseil, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de dérogation mineure numéro 2009-0011, présentée par Steve Bardier et Mouna Lallali et concernant le 416, chemin Sainte-Marie

ADOPTÉE

32. Demande de dérogation mineure # 2009-0021 André St-Yves et Francine Giguère

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2009-0021 soumise par André St-Yves et Francine Giguère et concernant le 340, chemin du Beau-Rivage afin d'abaisser la marge de recul avant à 6,53 mètres (coin est) et 8,17mètres (coin ouest) au lieu de 9 mètres pour un bâtiment secondaire, relatif à l'article 59 du règlement de zonage 90-199.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2009-04-125

Après délibération du conseil, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de dérogation

mineure numéro 2009-0021, présentée par André St-Yves et Francine Giguère et concernant le 340, chemin du Beau-Rivage
ADOPTÉE

33. Demande de dérogation mineure # 2009-0023 Nath Transport et Sylvain Robert

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2009-0023 soumise par Nath Transport et Sylvain Robert et concernant le 187, chemin Sainte-Marie afin d'abaisser la marge de recul avant à 3 mètres au lieu de 9 mètres pour un bâtiment principal, relatif à l'article 46 du règlement de zonage 90-199.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être refusée considérant l'importance de la dérogation demandée et que l'espace disponible permet le respect de la norme;

Lors de la visite du CCU sur les lieux, M. Robert a mentionné qu'il lui serait possible de modifier son projet pour porter la marge de recul à 5,45mètres,

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2009-04-126 Après délibération du conseil, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables reporte la demande de dérogation mineure numéro 2009-0023, tel que présentée par Nath Transport et Sylvain Robert concernant le 187, chemin Sainte-Marie

ADOPTÉE

34. Demande de dérogation mineure # 2009-0022 Roland Bergerat et Marie-Claude Nadeau

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2009-0022 soumise par Roland Bergerat et Marie-Claude Nadeau et concernant le lot 5-8, 5^e rang sud-ouest, Canton Chavigny, chemin du lac-des-Américains afin d'abaisser la marge de recul avant à 7,29 mètres pour le coin est et 8,57m pour le coin ouest au lieu de 9 mètres pour un bâtiment principal, relatif à l'article 46 du règlement de zonage 90-199.

Après avoir pris connaissance de l'avis majoritaire donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être refusée considérant que l'espace disponible permet le respect de la norme en modifiant le plan de bâtiment.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2009-04-127 Après délibération du conseil, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de dérogation mineure numéro 2009-0022, présentée par Roland Bergerat et Marie-Claude Nadeau et concernant le lot 5-8, 5^e rang sud-ouest, Canton Chavigny, chemin du lac-des-Américains, qu'il soit mentionné que la municipalité n'est et ne sera pas responsable d'aucun préjudice pouvant résulter de cette demande si préjudice devait subvenir.

Mme Marielle Denis vote contre et demande d'enregistrer sa dissidence

ADOPTÉE

35. Avis de motion pour modifier le règlement de zonage pour restreindre la superficie maximale de l'ensemble des bâtiments secondaires

2009-04-128 Jean-Pierre Delisle donne avis de motion que lors d'une assemblée il présentera un règlement pour restreindre la superficie maximale de l'ensemble des bâtiments secondaires

36. Avis de motion règlement d'emprunt refinancement de 188 700\$

2009-04-129 Yvon Bourassa donne avis de motion que lors d'une assemblée subséquente il présentera un règlement d'emprunt pour refinancer le solde de 188 700\$, (financement de la rue Bourassa)

37. Formation du Directeur général des élections le 22 et 23 avril 2009

2009-04-130 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables d'autorise le directeur à suivre la formation de directeur des élections le 22 et 23 avril prochain à Drummondville, et qu'il soit autorisé à déplacer la formation de L'ADMQ initialement prévu le 23 avril à Shawinigan pour le 10 juin à Québec, et que les frais de déplacement soit assumé par la Municipalité

ADOPTÉE

38. Formation ACCIsst Atelier de l'employeur le 27 avril 2009-04-02

2009-04-131 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables et que les frais de déplacement soit assumé par la Municipalité

ADOPTÉE

39. Formation Gestion des eaux usées le 20 Mai Inspecteur en Bâtiment

2009-04-132 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise l'inspecteur en bâtiment à suivre la formation sur la gestion des eaux usées le 20 mai prochain à Saint-Antoine de Tilly et que les frais de déplacement soit assumé par la Municipalité

ADOPTÉE

40. Inauguration Bibliothèque le 17 Octobre 2009

2009-04-133 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables que l'inauguration de la bibliothèque au nom de Rita Brouillette aura lieu le 17 octobre 2009

ADOPTÉE

41. Journée porte ouverte visites des installation mises aux normes ,casernes, chalet

2009-04-134 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables organise une journée porte ouverte lors de la semaine des municipalités en mai prochain.

ADOPTÉE

42. Fabrique Saint-Rémi Lac-aux-Sables demande de commanditaire

2009-04-135 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte de contribuer 500\$ à la campagne "Chauffe ton église pour te chauffer au soleil".

ADOPTÉE

43. Remboursement de la marge de crédit Programme de mises aux normes

CONSIDÉRANT que le projet de mises aux normes est terminé

CONSIDÉRANT que le financement permanent est complété

CONSIDÉRANT que les gouvernements ont commencé leur programme de remboursement

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus lieu de maintenir cette marge de crédit

2009-04-136 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, rembourse le solde de l'emprunt temporaire soit environ \$ 340 831.92 à même les subventions reçu.

ADOPTÉE

44. Programme du Fonds pour l'accessibilité-Hotel de ville

CONSIDÉRANT que la municipalité s'apprête à faire la réfection de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT que la municipalité va devoir conformer l'accès aux différents locaux pour les gens à mobilité réduite

2009-04-137 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-

aux-Sables dépose une demande d'aide financière dans le cadre du fonds pour l'accessibilité, que le directeur général et secrétaire soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité les documents requis.

ADOPTÉE

45. Appel de candidature Directeur des travaux publiques et journaliers

À 21h00 M. Jean-Pierre Delisle annonce qu'il peut être en conflit d'intérêt sur cette question et quitte son siège pour s'asseoir dans la salle.

CONSIDÉRANT que la période estivale approche à grand pas

CONSIDÉRANT que deux des employés réguliers sont en convalescence pour une période indéterminée

CONSIDÉRANT les besoins futurs de la municipalité

2009-04-138 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables fasse un appel de candidature pour combler les postes de directeur des travaux publics et de journaliers, qu'un comité de sélection composé de Marielle Denis, Réal Marcotte, Jacques Champagne Marius St-Amant et Michel Désaulniers soit et est formé en vue de recommander au conseil les candidats retenus dans le meilleur délai possible
ADOPTÉE

À 21h05 M. Jean-Pierre Delisle reprend son siège

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 21H05

Fin : 21h10

46. Varia

46.1 Lac Croche et St-Laurent

2009-04-139 Il est proposé par Yvon Bourassa appuyer par Jacques Champagne que le Comité Consultatif sur l'Environnement soit saisi de cette question.

ADOPTÉE

47. Levée de l'assemblée

2009-04-140 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Suzanne Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers, que la séance soit levée à 21h10.

ADOPTÉE

M. Marius St-Amant,
Maire

M. Michel Désaulniers,
Directeur général &
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je soussigné, Michel Désaulniers, Directeur général & Secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et ou projetées par le conseil municipal.

Michel Désaulniers.,
Directeur général & Secrétaire-trésorier